



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction Générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion Professionnelle

016-092

Paris, le 0 6 1111 2015

NOTE

à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs d'établissements d'enseignement supérieur de la Vague C Mesdames et Messieurs les Présidents de COMUE de la Vague C

Ref:

Objet: Campagne d'accréditation 2018-2022 (Vague C)

La procédure d'accréditation des établissements de la vague C s'inscrit dans la démarche de simplification annoncée par le secrétaire d'Etat en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La simplification de la procédure d'accréditation se traduit par la réalisation d'un dossier unique DGESIP/HCERES, l'évaluation par le HCERES portant sur l'intégralité du dossier (bilan/projet).

La DGESIP s'appuiera sur les éléments fournis par le HCERES pour prendre la décision d'accréditation, après dialogue avec l'établissement.

Concernant l'architecture de l'offre de formation et pour ne pas pénaliser les établissements déjà engagés dans la campagne d'évaluation 2016-2017 du HCERES, la procédure d'accréditation des établissements de la Vague C a été transitoirement adaptée. Elle s'inscrit dans l'objectif de simplification, mais sans modifier le calendrier prévisionnel de l'évaluation, ni la nature des dossiers en cours d'élaboration dans chacun des établissements concernés.

Suite au dépôt des dossiers « bilan » au 13 octobre 2016 et conformément au calendrier prévisionnel, les établissements de la vague C recevront du HCERES leurs rapports d'évaluation de l'offre de formation pour observations.

Trois mois environ après le retour de ces évaluations, les établissements seront invités à déposer, pour le HCERES, la partie « projet » de l'offre de formation.

Pour cette procédure transitoire, la partie « projet » de l'offre de formation correspond à la partie 3 du dossier d'accréditation telle qu'elle fut demandée par la DGESIP aux établissements de la vague précédente. Il se compose de différentes fiches (AOF) déclinées par diplôme. Ces fiches ont été simplifiées pour éviter toute redondance avec les dossiers demandés par le HCERES. Cependant, les établissements ayant déjà engagé, à réception de ce courrier, la rédaction des fiches AOF à partir du modèle « Vague B » ne sont pas tenus d'utiliser ces fiches simplifiées.

L'analyse du projet par le HCERES s'appuyant sur les champs de formations, une fiche par champ envisagé pour l'offre future est demandée aux établissements. Ces fiches seront à joindre aux fiches AOF.

Enfin, les établissements joindront un fichier « comparatif offre de formation », listant les champs de formation choisis et présentant l'évolution de l'offre de formation.

Ce courrier, ainsi que tous les modèles de fiches demandées seront disponibles dans l'espace documentaire du site de dépôt PELICAN.

Concomitamment au dépôt de la partie « projet » de l'offre de formation, les établissements transmettront à la DGESIP le fichier correspondant à la partie 4 du dossier d'accréditation et qui concerne la capacité de l'établissement à mobiliser les moyens correspondants à son offre de formation.

Un calendrier prévisionnel de la procédure d'accréditation est joint en annexe.

Le Président du Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche

et de l'Enseignement Supérieur

Simone BONNAFOUS

La Directrice générale

de l'enseignement supérieur

et de l'insertion professionnelle

CALENDRIER de l' ACCREDITATION VAGUE C 2018-2022

ALSACE	LIMOUSIN-POITOU- CHARENTES-CENTRE-VAL DE LOIRE	NICE-MARSEILLE-CORSE	PICARDIE - CHAMPAGNE - LORRAINE	Vague C
13-oct-16				Dépôts des dossiers par les établissements BILAN FORMATIONS
Mi-mai 2017	Début mai 2017	Début avril 2017	Début mars 2017	Retour des évaluations (Bilan) du HCERES
Fin septembre 2017	Mi-septembre 2017	Fin juin 2017	Fin mai 2017	Dépôt des fiches AOF et champs pour le projet
Mi-novembre 2017	Fin octobre 2017	Mi-septembre 2017	Mi-juillet 2017	Retour des avis (Projet) du HCERES aux établissements et à la DGESIP
janv-18	déc-17	nov-17	oct-17	Dialogue DGESIP avec les établissements du site
mai-18	avr-18	mars-18	févr-18	CNESER accréditation